



Absence d'informer les élections CSE à salarié en arrêt de travail

Par matheorbert

Bonjour, en arrêt de travail depuis 7 mois, j'ai reçu ce jour par courrier le matériel de vote pour les élections CSE qui auront lieu le 13 fev 2023. Ce n'est qu'en recevant ce courrier que j'ai appris que l'entreprise effectuait ces élections. Je voudrais savoir si l'entreprise aurait dû m'informer de celles-ci, et afin de savoir si j'aurais voulu me porter candidat? merci par avance.

Par morobar

Bonjour,

Je voudrais savoir si l'entreprise aurait dû m'informer de celles-ci

La publicité se fait par affichage et/ou note de service.

afin de savoir si j'aurais voulu me porter candidat?

Le premier tout est réservé aux candidats présentés par une liste syndicale, alors se porter candidat implique de figurer sur la liste d'un syndicat.